

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

## COMMUNE DE PETITE-FORÊT

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**Objet : Recrutement d'un agent contractuel au poste de Directeur des Services Techniques**

**SÉANCE : le 30 novembre 2021**

**Délibération n° : 21-11-09**

**4.2 Personnels contractuels**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24

Vote Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt et un, le trente novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-quatre novembre deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Dominique CORREA - Dorothée MARTIN - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY

**ÉTAIENT EXCUSÉES :**

Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT  
Tiphonie OTLET a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

**ÉTAIENT ABSENTS**

Claudine GENARD  
Isabelle DUFRENNE  
Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et R. 2311-1,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3 2,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

**CONSIDÉRANT** que suite à la vacance du poste de Directeur des services techniques, la commune a besoin de se doter d'un remplaçant sur ce poste,

**CONSIDÉRANT** que cet emploi doit être occupé par un fonctionnaire,

**CONSIDÉRANT** qu'en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, le poste pourrait être pourvu par un agent

contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019,

**CONSIDÉRANT** qu'en cas d'embauche d'un agent contractuel, il serait recruté pour une durée déterminée de 3 ans, compte tenu de la technicité du poste qui nécessite une expérience solide et une expertise dans les domaines techniques,

**CONSIDÉRANT** que le contrat serait renouvelé par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir,

**CONSIDÉRANT** que la durée totale des contrats ne pourrait excéder 6 ans et qu'à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat serait reconduit pour une durée indéterminée,

**CONSIDÉRANT** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe et au maximum sur l'échelon terminal,

**CONSIDÉRANT** qu'au vu des candidatures réceptionnées suite à l'annonce diffusée, aucun des candidats fonctionnaires ne répond aux exigences du poste,

**CONSIDÉRANT** qu'au regard des compétences nécessaires pour occuper cet emploi, le candidat retenu est de profil contractuel,

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :***

**Article 1<sup>er</sup> :** d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel, à temps complet, au poste de Directeur des Services techniques, sur le grade de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, relevant de la catégorie hiérarchique B, pour un contrat de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021,

**Article 2 :** d'autoriser Madame le Maire, à signer le contrat de travail correspondant et tout document y afférent.

Envoyé en préfecture le 07/12/2021  
Reçu en préfecture le 07/12/2021  
Affiché le   
ID : 059-215904590-20211206-21\_11\_09-DE

SÉANCE : le 30 novembre 2021

Délibération n° : 21-11-09

4.2 Personnels contractuels

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés  
Pour extrait certifié conforme

Objet : Recrutement d'un agent  
contractuel au poste de Directeur  
des Services Techniques

  
Le Maire  
  
Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt  
50... Général

Acte affiché le : 07 DEC. 2021

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet

  
Le Maire  
  
Sandrine GOMBERT

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le



ID : 059-215904590-20211206-21\_11\_09-DE